



Union des Entreprises
des Alpes de Haute-Provence

Formation Sociale Spéciale PME

Jeudi 28 septembre 2006 de 9 h 00 à 13 h 00
Le Vieux Colombier – DABISSE – 04190 LES MÉES

« La faute inexcusable et la faute intentionnelle : Aspects civil et pénal »

La notion de faute inexcusable

La reconnaissance de la faute inexcusable

Les conséquences de la faute inexcusable

La faute intentionnelle

La responsabilité de l'employeur peut être recherchée dans le cadre d'une faute inexcusable ou intentionnelle, ce qui a pour conséquence une indemnisation complémentaire de la victime à la charge de l'employeur, indépendamment des conséquences pénales sur la base des délits non intentionnels.

Ce stage a pour objet de présenter les caractéristiques de ces fautes et leurs conséquences.

RAPPEL : Cette formation est ouverte **à toutes les entreprises**

Formation gratuite pour les adhérents de l'UDE

Pour les entreprises non adhérentes la participation est de 125 € par participant

ATTENTION : Nombre de place limité, informez-nous donc au plus tôt de votre participation

Nos services sont à votre disposition pour toute information complémentaire

Julien MARTELLINI
Secrétaire Général

BULLETIN-REPONSE A NOUS RETOURNER PAR FAX AU 04 92 61 42 07

NOM DU / DES PARTICIPANT(S) :Prénom(s).....

NOM DE L'ENTREPRISE :Tel :

Cochez les cases qui vous correspondent :

	Participera	Ne participera pas
A la formation du jeudi 28 septembre de 9 h 00 à 13 h 00		
Le déjeuner (offert) sera pris sur place		

Lieu de Formation : Le Vieux Colombier – DABISSE – 04190 LES MÉES



MAISON DE L'ENTREPRISE - PARC D'ACTIVITÉS DE SISTERON VAL DE DURANCE
17 Allée des Genêts - 04200 SISTERON - Tél. : 04 92 33 18 33 - Fax : 04 92 61 42 07

